



PARLEMENT 22.11.2017

Pt. 17 : intervention sur retraite des ministres

Monsieur le Président, Chers collègues, Madame et MM. les ministres,

J'ai déjà beaucoup développé, en 1<sup>ère</sup> lecture, les arguments qui, selon la gauche de ce Parlement, plaident en faveur de la variante « augmentation de salaire » et j'ai bien du mal à comprendre pourquoi elle vous effraie tant, chers collègues PDC, PLR et UDC...

La peur est en général mauvaise conseillère, surtout lorsqu'il s'agit d'être transparent envers le peuple qui nous élit.

Par contre, il est important que la population jurassienne qui contribue, par l'impôt, au fonctionnement de l'état et de ses institutions, sache que vous, députés de droite, toujours enclins à faire la morale en matière de gestion efficiente, avez décidé de soutenir la variante la plus onéreuse, celle qui coûtera le plus cher à l'Etat, et donc au contribuable.

Votre solution va générer, par rapport à celle de la gauche, un coût supplémentaire de 12350.- / ministre et par an, soit de 61'750.- par an pour le Gouvernement, ce qui nous amène au montant exorbitant de 926'250 francs pour 3 législatures ! Quand même...

Et, même si, en votant la solution que nous préconisons à l'article 4 accepté en première lecture, à savoir le versement du salaire durant 6 mois à un ministre non réélu, cela donnerait 140'000.- par cas. Or, selon les cas connus depuis l'entrée en souveraineté, on peut tabler sur un seul cas en moyenne tous les 10 ans, ce qui, extrapolé sur 3 législatures, pourrait éventuellement coûter 210'000 francs. Ainsi, même en tenant compte de cette éventualité, il reste tout de même un surcroît de dépenses, avec votre variante « pension », de plus de 716'000 francs à charge de l'Etat.

Je m'étonne que nos collègues UDC, qui avaient claironné *urbi et orbi* qu'ils soutiendraient la variante la moins chère, se rallient à une solution de luxe que l'Etat jurassien ne peut pas se permettre de choisir.

Je rappelle, encore une fois, qu'avec la solution à 55'000 francs, chaque ministre qui accomplit 3 législatures touchera 825'000 francs cash à son départ, alors qu'il aura déjà accumulé, sur 15 ans, un capital d'au moins 600'000 francs sur son compte personnel à la Caisse de pensions de l'Etat. Total : 1'425'000 francs en 15 ans ! Un cadre de l'Etat mettra un peu moins de 40 ans pour arriver péniblement à 1 million... Cela donne à réfléchir !

Pour terminer, j'ose juste espérer que le Gouvernement ne vienne pas prochainement nous annoncer de nouvelles mesures pour redresser, une fois encore, la situation de la Caisse de pension de l'Etat. Vraiment, je l'espère pour nous tous, mais surtout pour vous...

Je vous invite une fois encore à réfléchir, car ensuite, il faudra assumer, aussi devant le peuple !

Merci de votre attention !

Delémont, le 22 novembre 2017  
Jean Bourquard Député (PS)

*PS POUR LA PRESSE : les affirmations de Thomas Stettler à la tribune concernant les coûts supputés en cas de non-réélection, à savoir 10'000.-/an/ministre, soit 50'000.- à multiplier par 15 ans de « règne », sont totalement fantaisistes ! Merci de vous référer aux chiffres que j'ai mentionné ci-dessus dans mon texte lu à la tribune. Cordialement, JB*